

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE\_2018\_055

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 octobre 2018

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 8

de Votants 11

L'an deux mille dix-huit et le seize octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

### OBJET :

#### TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2019

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude

Absents :

Excusés : Thierry JAUFFRED

Procuration de : PEREZ Christophe par PAUL Bénédicte, MARTIN Jean-Marie par AILHAUD-BLANC Régine, ROUSSELET Jean-Louis par BARDET Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Patrick BERTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/10/2018

Messieurs Patrick BERTIN, Adjoint aux Finances et Gérard NÉEL, Conseiller Municipal, exposent les faits suivants : Rappelons que ce que l'on nomme familièrement le prix de l'eau correspond aux traitements nécessaires pour rendre l'eau potable, mais aussi le transport jusqu'aux usagers et la dépollution des eaux usées.

Le budget de l'Eau et de l'Assainissement prend en compte dans ses dépenses l'ensemble de ces coûts, y compris les coûts salariaux supportés par le budget principal.

La commission communale des finances du 01/10/2018 a travaillé sur des projections financières pour le budget Eau et Assainissement dans le contexte du transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération programmé au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Le constat est que les tarifs actuellement appliqués ne recouvrent pas les coûts de fonctionnement.

En tenant compte d'une facturation 2019 en baisse du fait de la fermeture du CAO de Chandourène fin 2018, d'un coût payé à la régie de Digne pour l'assainissement voisin de celui de 2018, la commission a ainsi constaté que si rien n'était fait, le Budget annexe de l'eau et de l'assainissement risquait de faire apparaître un déficit cumulé d'exploitation de l'ordre de 18 000€ à fin 2019.

Cela induirait aussi pour la commune un risque d'amputation de l'allocation compensatoire de 15.000 à 50.000 Euros pour les années qui suivront le transfert de l'eau à l'agglomération.

La Commission est en conséquence parvenue à la conclusion qu'il convenait de limiter ce risque en procédant à un ajustement des tarifs, sur la base des principes suivant :

Pas d'augmentation du prix de l'eau au m3.

Augmentation de l'abonnement eau de 12%.

Augmentation du prix de l'assainissement par m3 de 12%.

Introduction d'un montant fixe (abonnement) de 10€ par an pour l'assainissement

Préfecture de Digne les Bains

Date de réception de l'AR: 17/10/2018

004-210400479-20181016-DE\_2018\_055-DE

Par ailleurs, la Commission a jugé qu'afin d'éviter de pénaliser les familles nombreuses, il serait important d'élargir la deuxième tranche de tarification (eau et assainissement) en relevant la borne supérieure de 150 à 180m3 par an.

Les détails des nouveaux tarifs proposés à l'approbation du Conseil Municipal sont les suivants :

### 1 – Tarification de l'eau :

#### TARIFS pour les PARTICULIERS :

Consommation de 0 à 60 m3 par an	1,11€ par m3.
Consommation de 61 à 180 m3 par an	1,24€ par m3
Consommation de 181 à 250 m3 par an	1,62€ par m3.
Consommation supérieure à 250 m3 par an	1,93€ par m3

Les limites de tranche s'appliquent prorata temporis ; les limites de tranche sont donc divisées par 2 pour une facturation semestrielle.

Il vous est demandé d'approuver les tarifs proposés

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### TARIF pour les PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS :

Village de Vacances « Le Chandourène »	1,52€ par m3.
Maison de Retraite « Les Lavandines »	1,52€ par m3.
Entreprise PEREZ	1,52€ par m3.
I.T.E.P.	1,52€ par m3.

Il vous est demandé d'approuver les tarifs proposés

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### TARIF pour les ELEVEURS :

Eleveurs : (pour les compteurs élevages) : 1,26€ par m3.

(AMAUDRIC Raoul –AUTRIC Patrice - MAGAUD Guy – JAUFFRED Jean-Pierre et Thierry – REYNAUD Nicolas - ARBEZ Guy)

Une nouvelle délibération du Conseil Municipal sera prise à chaque arrivée d'un nouvel abonné appartenant aux différents types d'usagers ci-dessous :

- Professionnels - Industriels - Eleveurs

Il vous est demandé d'approuver les tarifs proposés

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

#### TARIF LOCATION COMPTEURS (ABONNEMENT) PAR COMPTAGE DISTINCT en fonction du diamètre du compteur :

La location de compteurs Ø 15mm	27,10€ par an
La location de compteurs Ø 25-30mm	403.20€ par an
La location de compteurs Ø 40mm	916.00€ par an
La location de compteurs Ø 50mm	1 147.00€ par an
La location de compteurs Ø 80mm	2 003.00€ par an
La location de compteurs Ø 100mm	2 293.00€ par an

Les taux annuels s'appliquent prorata temporis

Il vous est demandé d'approuver les tarifs proposés

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

### 2 – Tarification de l'assainissement :

#### ASSAINISSEMENT par m3 d'eau

Consommation de 0 à 60 m3 par an	1,33€ par m3.
Consommation de 61 à 180 m3 par an	1,52€ par m3.
Consommation de 181 à 250 m3 par an	1,64€ par m3.
Consommation supérieure à 250 m3 par an	1,76€ par m3.

Gratuité à tous les abonnés qui ne rejettent pas d'eaux usées dans le réseau public d'assainissement en application du principe d'égalité devant les charges publiques.

Les limites de tranche s'appliquent prorata temporis ; les limites de tranche sont donc divisées par 2 pour une facturation semestrielle.

**MONTANT FIXE (ABONNEMENT) ASSAINISSEMENT**

Par abonné : 10€ par an.

**DISPOSITION APPLICABLES AUX FORAGES**

Les dispositions appliquant ces tarifs aux usagers tirant leur eau de forages sont automatiquement révisées sur la base du présent tarif.

Il vous est demandé d'approuver les tarifs proposés.

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

